

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	18	27

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 04 décembre 2020

Secrétaire de séance : GAROBY Maria

Présents : GIABICONI Jean-Charles - TOMASI Noël – BELTRAN Muriel – RAO Frédéric – GAROBY Maria – GIGON Patrick - VALDRIGHI Jean-Pierre – BENIGNI Patricia – EIDEL-GIUDICELLI Patrick - RISTICONI Jacqueline – POLI Paul – GIORDANO Pascale – CAPPELLARO Jérôme - DEGERINE Antoine - TOTH Pascale - LUCCHETTI François-Marie - RISTICONI Georges - TORRE Claudia.

Absents excusés : PINDUCCI Marjorie (a donné procuration à GAROBY Maria) - LEONELLI François (a donné procuration à POLI Paul) - MASSONI Marilyn (a donné procuration à DEGERINE Antoine) - MACRI Thérèse (a donné procuration à VALDRIGHI Jean-Pierre) - RACHID Mustapha (a donné procuration à GIGON Patrick) - OLIVESI Laetitia (a donné procuration à EIDEL-GIUDICELLI Patrick) - LOPES-BARROSO Jessica (a donné procuration à TOMASI Noël) - BENIGNI Dominique (a donné procuration à TORRE Claudia) - ALBERGHI Ariane (a donné procuration à RISTICONI Georges).

Absents : SAROCCHI Marie-Noëlle - CRUCIANI Christelle.

Délibération N° 62-15-12-20

Objet : Mise en place de nouveaux tarifs pour la carte du « Caffè di l'Arte » de l'espace culturel Charles Rocchi.

Le Maire expose qu'il est nécessaire de compléter la grille des tarifs pour l'exploitation du « Caffè di l'Arte » de l'espace Culturel Charles ROCCHI.

Il propose les tarifs suivants :

- Dessert : 3 euros ;
- Friandise sucrées ou salées : 1,50 euros ;
- Bruschette : 6 euros ;
- Plat du jour : 8 euros ;
- Plat chaud : 10 euros.

Il explique aussi qu'il convient de fixer un tarif pour un nouvel atelier d'Art Abstrait qui intègre la structure et propose 450 euros par an.

Il demande à l'assemblée la possibilité de création de stages sur les premières semaines des vacances scolaires.

Enfin, il y a lieu de procéder à un ajout de la catégorie « sénior » (plus de 65 ans, résidant en corse) au tarif spectacle « abonnés, groupes, associations, CE, tarif jeunes 13-25 ans, PMR » comme suit :

TARIFS THEATRE 2020 /2021

	Spectacle Enfants	TARIF A	TARIF B	TARIF C	TARIF D	TARIF E
Plein Tarifs	7.00 €	20.00 €	25.00 €	29.00 €	35.00 €	49.00 €
Tarifs Abonnés, Groupes, Associations, CE, Tarif jeunes 13-25 ans. PMR	5.00 €	13.00 €	18.00 €	22.00 €	28.00 €	43.00 €
Tarifs – 12 ans		7.00 €	10.00 €	10.00 €	12.00 €	30.00 €
Tarifs Professionnel accompagnant PMR		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

DE DONNER son accord sur les tarifs et présentés ci-dessus ;

APPROUVE la création de stages sur les premières semaines des vacances scolaires ;

DIT que ces tarifs seront affichés à l'Espace Culturel « Charles ROCCHI » et transmis à la trésorerie de Borgo par le régisseur ;

DIT que les crédits seront portés au Budget Primitif 2021.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20201230-62-15-12-20-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020